

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 18 (1930)  
**Heft:** 76

**Artikel:** Revue générale : la renaissance de la pensée franciscaine. Partie 2  
**Autor:** Jaccard, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380184>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## REVUE GÉNÉRALE

---

### LA RENAISSANCE DE LA PENSÉE FRANCISCAINÉ

Second article <sup>1</sup>

---

#### III. GRANDEUR ET DÉCADENCE DU NÉO-SCOTISME

La récente découverte de la philosophie franciscaine n'a pas eu pour seule conséquence la revision de quelques manuels d'histoire de la philosophie. Au sein de l'Eglise romaine, elle provoqua une crise aussi grave qu'inattendue dont les premières manifestations, précédemment décrites, apparurent dès la promulgation de l'encyclique *Æterni Patris* de Léon XIII. Au grand étonnement du pape lui-même, la renaissance franciscaine se trouva bientôt en opposition directe avec le néo-thomisme officiel. Les Frères Mineurs ne se contentèrent pas de défendre leurs maîtres contre un injuste oubli et de réhabiliter leurs doctrines. Mais ils s'y attachèrent avec un nouveau zèle et entreprirent la restauration positive de la scolastique franciscaine du moyen âge. Toutes les recherches qu'ils firent sur la pensée de saint Bonaventure ou de Duns Scot n'eurent jamais pour seul but de rétablir la vérité historique. C'était une mise au point de leur propre philosophie qu'ils cherchaient surtout dans ces travaux. Pour les scotistes comme pour les thomistes, l'histoire n'a jamais été qu'un moyen détourné de découvrir la vérité tout court.

Cette assimilation plus ou moins inconsciente des enseignements de leurs docteurs respectifs à la vérité éternelle se justifiait par les constitutions même des grands Ordres religieux. On sait que les Dominicains adoptèrent en chapitre général le thomisme comme doctrine officielle et obligatoire de leur Ordre, quelques années

(1) Voir plus haut p. 103 ss.

après la mort de saint Thomas. Une orthodoxie thomiste, toujours plus étroite et littérale, leur valut en 1916 le compliment suivant de Benoît XV : « Cet Ordre doit être loué, non pas tant d'avoir nourri le Docteur Angélique que de ne s'être jamais, dans la suite, éloigné de sa doctrine, non pas même de l'épaisseur d'un ongle ».

Le scotisme eut longtemps dans son Ordre une destinée semblable. L'enseignement du Subtil a été rendu obligatoire dans les écoles des Mineurs par les règles formelles d'un Chapitre général réuni peu après sa mort, à une date cependant incertaine. Pour Occam déjà, il est *Doctor Ordinis*. Son autorité n'a cessé de grandir au temps de l'orthodoxie scotiste, c'est-à-dire dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>. Les papes Urbain VIII et Innocent XI consacrèrent même cette autorité en approuvant un décret du 68<sup>e</sup> Chapitre général, tenu à Tolède en 1633, menaçant de suspension « irrémédiable » tout lecteur en théologie et en philosophie qui « s'écarterait, directement ou indirectement, oralement ou par écrit, de la doctrine de Scot ».

Dans son livre sur *La scolastique et les traditions franciscaines*, le R. P. Prosper de Martigné cite de nombreux témoignages de l'attachement des Ordres Mineurs à l'enseignement du Docteur Subtil. C'est en vain que le pape Sixte-Quint tenta, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, de ramener les écoles franciscaines à la doctrine plus orthodoxe de saint Bonaventure. Seuls les Capucins, de 1525 à 1758, restèrent en majorité fidèles au Docteur Séraphique. Mais dès le XVIII<sup>e</sup> siècle tous l'abandonnèrent complètement pour se rallier au scotisme des Observants ou au thomisme des Prêcheurs.

Il est donc curieux de remarquer que la renaissance franciscaine du XIX<sup>e</sup> siècle s'orienta d'abord nettement du côté de saint Bonaventure. Les premiers travaux et les premières éditions lui furent réservés dès 1870. A ce moment-là déjà, le R. P. Prosper de Martigné commençait sa longue campagne pour la substitution du bonaventurisme au scotisme dans les écoles de l'Ordre. L'initiative de Léon XIII en faveur du thomisme vint redoubler ses alarmes. Craignant l'effondrement prochain de Duns Scot, il publia son livre en 1888 pour conjurer ses frères à chercher un terrain plus sûr pour la pensée franciscaine dans l'enseignement du saint Docteur Séraphique.

Prenant ses désirs pour des réalités, le savant Capucin croyait pouvoir démontrer dans un de ses chapitres que *La préférence donnée à Duns Scot tend à disparaître entièrement de l'Ordre*. Dix ans plus

tard, l'apparition du néo-scotisme organisé venait démentir ouvertement ses prévisions. Comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, les solutions plus précises du Subtil finirent par l'emporter sur les intuitions séraphiques de saint Bonaventure. A vrai dire, celui-ci ne fut pas oublié, car on découvrit bientôt la solidarité de toute l'école franciscaine. Mais Duns Scot reprit sa primauté doctrinale de jadis. Ce n'est plus un vague néo-franciscanisme, mais un étroit néo-scotisme que les Mineurs ont opposé au néo-thomisme des Dominicains aux premiers jours du XX<sup>e</sup> siècle.

Les chefs de la nouvelle école étaient, en France, le R. P. Déodat-Marie de Basly, O. M. Cap., et, en Allemagne, le R. P. Parthenius Minges, O. F. M. Tous deux ont laissé dans leurs écrits un véritable monument à la défense et à l'illustration du Subtil. A leurs côtés, les Pères Michel-Ange et Raymond, Capucins, Longpré, Klug et Belmont, Franciscains, ont rempli les périodiques de l'Ordre, surtout les *Etudes franciscaines*, de leurs travaux de théologie, de philosophie et d'histoire.

Ils firent d'abord campagne pour la cause délaissée de la béatification du Docteur Marial. L'existence d'un culte avait été officiellement vérifiée en 1710 et Duns Scot portait le titre de Vénérable par décret de l'évêque de Nola. Depuis lors, sa cause n'avait fait aucun progrès, soit par indifférence, soit par excès de zèle de la part de ses disciples. Ceux-ci, disent en effet les thomistes, l'auraient compromise en abusant d'un culte public pour authentifier sa doctrine. La promulgation du dogme de l'Immaculée Conception, en 1854, favorisa cependant son premier défenseur. Les Franciscains reprirent en 1900 le procès de confirmation de son culte. Le postulateur général de l'Ordre recueillit les récits d'innombrables miracles attribués au Subtil, dont le plus récent, daté de l'an de grâce 1900, aurait été constaté à Glasgow. De volumineux *Monumenta cultus immemorabilis publici et ecclesiastici, antiquissimi et extentissimi, quibus fulcitur causa servi Dei Duns Scoti* furent publiés à Rome en 1905 et soumis au jugement de la Congrégation des Rites.

En même temps, les Mineurs célébraient avec éclat le cinquantième de la définition de l'Immaculée Conception. Pie X consacra ce jubilé par son encyclique du 2 février 1904. La part du Subtil dans l'élaboration et la justification de ce nouveau dogme fut rappelée

dans deux ouvrages qui furent loués officiellement par le cardinal Secrétaire d'Etat Merry del Val. Tout cela servit au Docteur Marial dont le procès de béatification fut enfin confirmé en 1906.

Les Mineurs espéraient une canonisation et leurs dossiers rapelaient que Duns Scot était *ab omni tempore Sancti titulo nuncupatus*. Mais cette béatification était tout de même une victoire. Elle renouvela le zèle des champions du néo-scotisme. En France, le R. P. Déodat multipliait les conférences et les articles de controverse. En 1908 et 1911, il publiait au Havre les *Capitalia opera Scoti*, groupées en deux volumes ayant pour titres : *Præparatio philosophica* et *Synthesis theologica*. En Allemagne, le R. P. Minges déployait aussi une grande activité. Son œuvre personnelle aurait suffi à justifier les mots par lesquels il inaugurait en 1914 les *Franziskanische Studien* : « On a plus fait peut-être pour Scot dans les dix premières années du XX<sup>e</sup> siècle que pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle écoulé » (p. 163).

A vrai dire, l'esprit de cette restauration n'était guère plus large que celui du renouveau thomiste chez les Dominicains. Comme on le verra plus loin, l'idée de « repenser » la scolastique médiévale, selon la formule fameuse de Louvain, ne fut guère mieux accueillie par les Mineurs que par les Prêcheurs. Preuve en soient les termes du programme de restauration scotiste, publié par le R. P. Minges en 1914 dans le premier volume des *Studien*.

Dans cet essai, intitulé *Zum Wiederaufblühen des Scotismus*, l'auteur s'attache d'abord à établir la parfaite orthodoxie de la doctrine scotiste. Aucune proposition du Docteur Subtil ne fut jamais condamnée. En 1610, le siège apostolique la déclara positivement exempte de censure. Elle fut recommandée par plusieurs papes. Rien donc ne s'oppose à sa restauration. Au contraire, celle-ci serait fort désirable pour le progrès des études. L'heureux développement des écoles de l'Observance qui ont toujours fait le plus grand cas de l'enseignement scotiste, en démontre la valeur et l'actualité.

Puis, en dix pages, l'auteur passe en revue les moyens d'assurer le succès d'une telle entreprise. Il s'agit d'abord de restituer la doctrine originale du Subtil dans toute son intégrité, d'éliminer ce qui en est étranger, d'élaguer même ce qui peut en être suranné et de vivifier enfin ce qui en est essentiel et éternel. Les débuts du néo-scotisme permettent les plus beaux espoirs.

Mais l'idée même d'une adaptation du scotisme à notre siècle est

absente de ce programme. Tout ce qui s'écarte de la doctrine authentique du Subtil, aussi bien le nominalisme du XIV<sup>e</sup> siècle que le « rationalisme » moderne, doit être combattu sans merci. C'est un retour pur et simple à Duns Scot que les Mineurs attendent de nos contemporains. Pour eux, comme pour les thomistes, la pensée moderne est égarée depuis quatre siècles au moins. En 1924, dans sa réponse à l'abbé Landry, le R. P. Longpré affirme encore la haute confiance des scotistes dans l'infailibilité de leur système :

« Si l'intellectualisme scolastique veut reconquérir la pensée moderne et lui faire oublier ses théories phénoménistes et pragmatistes, le Docteur Marial est tout désigné pour lui tracer la voie. L'intellectualisme du B. Duns Scot, en effet, sa métaphysique de l'être — de l'être, seul objet formel et adéquat de l'intelligence et de l'être univoque qui fonde la connaissance positive de Dieu — est éminemment et par excellence la philosophie cohérente et puissante de l'être qui peut conquérir la pensée moderne... Voilà pourquoi la pensée du B. Duns Scot est d'une poignante actualité. »<sup>(1)</sup>

Personne, dans le monde, ne se douta de cette « poignante actualité » du scotisme. Dans l'Eglise, par contre, le parti du Subtil se heurta très tôt à l'intransigeance du parti de saint Thomas. Si Duns Scot avait été d'accord avec le Docteur Angélique, au moins sur les doctrines essentielles, le programme des scotistes aurait eu quelque chance de succès. Mais on verra que les thomistes sont loin d'admettre la valeur de cet « intellectualisme » de Scot et, en particulier, de cette univocité de l'être, si vantée par le R. P. Longpré. Si les travaux des historiens ont justifié Duns Scot des accusations traditionnelles de nominalisme, de panthéisme ou de positivisme, ils ne l'ont pas rapproché pour cela de saint Thomas. Replacé dans le cadre nouvellement découvert de l'augustinisme franciscain, le Subtil apparaît toujours aussi loin de l'Aquinate.

Or c'était une renaissance thomiste que Léon XIII avait demandée. Bien qu'aucun soupçon d'hérésie n'ait entaché la doctrine du Subtil, c'était saint Thomas et non pas Duns Scot qui avait été proposé comme guide des études et rénovateur de la pensée catholique. La question se posa très vite de la légitimité du scotisme à côté du thomisme officiel.

L'école de Louvain, à qui le cardinal Mercier avait inspiré un

(1) *Etudes franciscaines*, 1924, p. 53.

certain libéralisme, essaya d'abord de prévenir le conflit en conciliant les deux tendances rivales. Dans son *Introduction à la philosophie néo-scolastique*, M. de Wulf s'opposa à ceux qui voulaient limiter le renouveau scolastique au système d'un seul philosophe, quel qu'il soit. La néo-scolastique, disait-il, doit être assez large pour contenir à la fois le néo-thomisme et le néo-scotisme. Faisant allusion aux articles publiés dans les *Etudes franciscaines* de 1902 par le R. P. Evangéliste, qui réclamait la liberté de professer l'augustinisme des docteurs franciscains, M. de Wulf déclara « suivre avec un égal intérêt la restauration de l'enseignement de saint Bonaventure et de celui de saint Thomas »<sup>(1)</sup>.

Dans ce passage, M. de Wulf n'osait tout de même pas citer le nom, odieux aux thomistes, du Docteur Subtil. Aussi trouvait-il plus commode et plus sûr de choisir le Docteur Séraphique, canonisé par l'Eglise, comme principal représentant de l'augustinisme franciscain. Saint Bonaventure étant de tous les Mineurs le plus proche de saint Thomas, ce choix avait en outre l'avantage de réduire à sa plus simple expression le conflit traditionnel des écoles philosophiques. Cette tactique, dont l'exemple venait de Rome, fut adoptée par les plus tolérants des néo-thomistes. Ils affectèrent de vénérer la mémoire de saint Bonaventure pour pouvoir plus librement maudire le Docteur Subtil.

Mais c'est ici que les découvertes des historiens vinrent jeter la plus grande confusion. On a vu comment fut mise en évidence l'unité fondamentale de l'Ecole franciscaine. Quand le Docteur Subtil passait pour un nominaliste, il était facile de le vouer aux dieux infernaux. Mais voici que l'histoire démontrait l'orthodoxie du Subtil, dont l'anti-thomisme ne serait que de la fidélité aux enseignements des trois grands saints et docteurs, Augustin, Anselme et Bonaventure. Impossible désormais de le traiter comme le dernier des mécréants. Quant au Docteur Séraphique, on découvrait la gravité de ses dissensions avec saint Thomas. Comment dès lors concevoir une restauration parallèle de deux synthèses doctrinales si différentes ?

Le problème ne se posa toutefois pas immédiatement avec une telle netteté. On resta longtemps sans se douter de l'antagonisme des Docteurs Angélique et Séraphique. Le premier retour des Mineurs à saint Bonaventure n'inquiéta pas les paléo-thomistes, qui fai-

(1) Edit. anglaise, 1910, p. 159.

saient du Séraphique une ombre de saint Thomas. Dans trois volumes d'*Etudes philosophiques* publiés en 1881, le cardinal Zigliara, O. P., jugeait fort libéralement les maîtres franciscains du moyen âge. En 1890, dans un ouvrage sur *L'âme humaine*, le R. P. Coconnier, O. P., directeur de la *Revue thomiste*, louait l'initiative du Père Prosper de Martigné et reconnaissait devoir personnellement à Scot « plusieurs idées et plusieurs solutions excellentes ». En 1901, dans une série d'articles de la *Revue thomiste*, le R. P. Gardeil, O. P., allait même jusqu'à examiner assez sympathiquement *Ce qu'il y a de vrai dans le néo-scotisme*.

Mais on cherche vainement dans la *Revue thomiste* des témoignages semblables après 1901. Ils n'étaient d'ailleurs pas très nombreux auparavant. Le R. P. Gardeil, qui se défendait de faire des concessions aux « adversaires de saint Thomas », fut violemment critiqué par les thomistes stricts qui régentaient déjà l'Ecole. L'auteur ne faisait pourtant qu'opposer les *placita* néo-scotistes aux *dogmata* thomistes.

Dès l'apparition du néo-scotisme, l'intransigeance thomiste se manifesta toujours plus audacieusement. Dans les *Etudes franciscaines* de 1902, le R. P. Evangéliste de Saint Bêat déplorait longuement « la façon dont est compris et pratiqué l'enseignement thomiste ». A ce moment déjà les séminaires faisaient preuve d'un exclusivisme « désastreux ». Les thomistes répondirent comme jadis G. de Tocco : « Par une permission divine, tous ceux qui s'écartent des opinions de frère Thomas ne tardent pas à tomber dans quelque erreur sur la foi ou dans les mœurs ».

Cet état d'esprit s'envenima, lorsque le néo-scotisme obtint vers 1904-1910 un inquiétant succès. « *Pereat Scotus* », s'écriait le R. P. del Prado, O. P., impatienté par le refus des scotistes à admettre la distinction réelle de l'essence et de l'existence. Depuis lors, en termes plus ou moins voilés, l'irritation des thomistes n'a cessé de se manifester. L'extrait suivant d'une lettre envoyée avec « prière d'insérer » au directeur des *Etudes franciscaines* par le R. P. René Hedde, O. P., en 1925, montre jusqu'à quel point la renaissance franciscaine a exaspéré la mauvaise humeur des thomistes :

« J'ai toujours plaint sincèrement ces deux grands docteurs qui se nomment Bonaventure et Duns Scot. Le sort leur fut fatal en les faisant naître trop près de saint Thomas d'Aquin. Ils ont souffert de cette trop grande proximité. Réduits à glaner ou à contredire, ils n'ont pu récolter une moisson proportionnée à leur génie. La posté-

rité est injuste à leur égard, elle ne les caractérise que par leurs divergences, c'est-à-dire par leurs erreurs. Elle transpose à saint Thomas même la gloire qu'ils auraient méritée ; c'est l'application de la parole de l'Évangile, sévère jusqu'à la cruauté : *habenti dabitur, et abundabit ; ei autem qui non habet, etiam quod habet auferetur ab eo.*

Je les plains sincèrement, comme je plains Mercure, la moins connue de nos planètes, parce qu'elle est noyée dans l'irradiation du soleil et qu'elle n'apparaît que par son ombre. Ma pitié, mes sympathies vont vers tous les méconnus, tous les déshérités, tous ceux qui naquirent sous un signe peu propice, et je comprends les astronomes qui tentent de réhabiliter Mercure. Qu'ils dirigent vers lui leurs télescopes les plus puissants et qu'ils recueillent avec amour la moindre lueur que cet astre nous envoie ; mais qu'ils n'essaient pas de cracher pour éteindre le soleil. Ils risqueraient de s'éclabousser.» (1)

Ce morceau, signé par un des plus éminents thomistes de l'Ordre des Prêcheurs, ancien professeur aux facultés catholiques de Lyon, professeur d'histoire dans sa province dominicaine, illustre la solution donnée par les thomistes contemporains au « problème » des docteurs franciscains. Leurs scrupules à l'égard de saint Bonaventure s'en vont dès que sa complicité paraît établie avec les autres docteurs de son Ordre. En pleine Semaine thomiste, à Rome, en 1923, M. Jacques Maritain jetait cavalièrement au panier, pour mieux célébrer saint Thomas, les maîtres de l'École franciscaine, aux noms pompeux et dérisoires : *Doctor seraphicus, Doctor irrefragabilis, Doctor devotus, Doctor subtilis, facundus, resolutissimus, eximius.*

Le R. P. Hedde accorde toutefois à saint Bonaventure les « circonstances atténuantes ». Mais il ne peut pardonner à Duns Scot de « s'être posé en contradicteur ». Nous avons remarqué déjà combien cette attitude du Docteur Subtil à l'égard de l'Aquinate irrite les thomistes contemporains. Ils ne cherchent plus depuis longtemps ce qui pourrait être vrai dans le néo-scotisme. Ils ont au contraire accentué de plus en plus l'antagonisme de l'Angélique et du Subtil. Pour le R. P. Pègues ou M. Maritain, par exemple, il y a une irréductibilité absolue entre les deux métaphysiques. Si donc le thomisme est recommandé, voire imposé par l'Église, le scotisme est par là

(1) Et. fr., 1925, p. 79.

même réprouvé, tout au moins condamné à l'oubli. *Pereat Scotus*, encore une fois.

On a déjà vu comment les Franciscains ont protesté contre cette condamnation sommaire du scotisme et de l'école franciscaine tout entière. « L'ignorance et le dénigrement systématique », dit le R. P. Longpré, « sont les deux seuls appuis du mouvement dirigé contre l'École du B. Duns Scot, dans certains milieux, à l'heure actuelle. » (1)

Commentant la *Défense de l'Occident* de M. Henri Massis, la revue des Capucins écrit : « L'auteur nous fait presque sourire quand nous l'entendons parler de la métaphysique de l'être : on y sent encore quelque inexpérience » (2). Le célèbre Père Garrigou-Lagrange, O. P., ne connaît pas mieux son histoire de la philosophie que les littérateurs du genre de MM. Maritain et Massis, affirme le R. P. de Guibert, S. J., cité avec complaisance par les *Etudes franciscaines* : « Il est manifeste », dit-il « que le Père G.-L. a peu approfondi les doctrines des écoles différentes de la sienne, non seulement de ces écoles modernes pour lesquelles il est si sévère, mais même des plus anciennes, comme l'école augustinienne et l'école franciscaine » (3).

Il n'y a pas seulement là de l'ignorance, mais une malveillance systématique que les Mineurs déplorent en termes particulièrement sévères. Commentant par exemple une conférence de M. Maritain, lors du dernier centenaire thomiste, le R. P. S. Belmond, lecteur général de l'Ordre franciscain, remarquait non sans amertume que « la déformation de la vérité historique par simple préterition ou omission semblerait devenue une pratique permanente dans certains milieux néo-scolastiques, comme si l'on y obéissait à une consigne » (4). Le R. P. Longpré va plus loin encore en déclarant que « la pensée du Docteur Marial a été truquée depuis quarante ans environ d'une lamentable façon » (5).

Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir certains auteurs franciscains s'opposer au thomisme de la façon la plus catégorique. Au R. P. del Prado, O. P., qui professait, d'accord avec tous les Dominicains, que la distinction réelle de l'essence et de l'existence était « la vérité fondamentale de la philosophie chrétienne », le Capucin Déodat-Marie répondait sans détours : « Nous appelons cela, nous, l'erreur fondamentale du thomisme ». Dans sa revue *La Bonne Parole*, le bouillant

(1) Et. fr., 1924, p. 31. — (2) 1927, p. 438. — (3) 1924, p. 469. — (4) 1924, p. 168. — (5) 1923, p. 610.

scotiste normand dénonçait sans se lasser, vers 1910, les *Quatorze méprises fondamentales* du thomisme dominicain. Plus récemment, le R. P. Jules d'Albi, O. M. Cap., qualifiait cette doctrine, dans son ouvrage sur *Saint Bonaventure* (1923), de « régression inadmissible » et de « retour plus que millénaire à des opinions que les génies du paganisme aussi bien que ceux du christianisme avaient jugées caduques » (1).

La plupart des Franciscains n'osent toutefois pas répudier si ouvertement la doctrine officielle de l'Eglise. Quelques-uns empruntent aux Jésuites une argumentation fort spécieuse, que nous avons déjà notée en citant le R. P. Longpré. Duns Scot aurait été meilleur thomiste que les thomistes de l'Ecole dominicaine. En suivant aveuglément la lettre même de saint Thomas, ceux-ci auraient trahi l'esprit de son œuvre. Scot, dont la doctrine, loin de contredire, aurait un caractère « éminemment objectif et positif », Scot aurait seul gardé intact le pur esprit scolastique. Les corrections mêmes qu'il a faites au thomisme n'auraient été inspirées que par une inviolable fidélité à l'essence du système.

C'est ainsi que le R. P. Minges pouvait affirmer, dans un article de la *Catholic Encyclopedia* sur Duns Scot, que « le véritable esprit de la scolastique n'est chez aucun autre scolastique aussi prononcé que chez Duns Scot ». De même, le R. P. Longpré fait du Subtil le défenseur par excellence de l'intellectualisme scolastique.

Aussi les Mineurs ne se sont-ils pas fait scrupule de suivre leurs docteurs de préférence à saint Thomas. L'intransigeance des thomistes leur paraît aussi vaine qu'injustifiée. En 1912 déjà, le R. P. Michel-Ange, O. M. Cap., écrivait ce qui suit à leur propos : « Il y a longtemps, trop longtemps qu'une poignée de gens sans qualité et sans mandat prétend s'imposer à tous et faire la loi au monde entier... Afin de régner sans conteste à la place de Dieu, ils ont levé, en guise d'étendard, le fantastique panthomisme ... On les voit agitant avec fracas des loques rouges et criant à tout propos afin d'épouvanter : libéralisme, modernisme, impiété, hérésie » (2) !

Quand M. Maritain affirme superbement que « la doctrine de saint Thomas est seule en état de guérir l'intelligence », le R. P. Belmont répond qu'il n'y a qu'un « enseignement propre à saint Thomas d'une doctrine traditionnelle » (3). D'autres systèmes encore ont « bien mérité de l'Eglise ». L'Angélique n'est pas le seul docteur au-

(1) Rev. d'hist. fr., 1924, p. 510. — (2) Et. fr., 1912, p. 518. — (3) 1924, p. 167.

torisé de la foi catholique. Au XIII<sup>e</sup> siècle, saint Augustin avait la même place que l'Aquinat de nos jours. S'écarter du *Doctor præcipuus*, du *Doctor maxime authenticus* était suspect et mal reçu. Qui sait si l'on ne reviendra pas un jour à son autorité? L'interdiction d'enseigner Aristote n'a jamais été levée. Peut-être observera-t-on demain cette ordonnance dont on n'a pas tenu compte jusqu'ici?

Lorsque le R. P. Pègues divise dans son *Initiation thomiste* l'histoire de la philosophie en trois périodes : Avant saint Thomas — Saint Thomas — Après saint Thomas—, sans souffler mot de l'école franciscaine avant Duns Scot et faisant de ce dernier l'incarnation même de l'anti-thomisme, il commet une pure et simple malhonnêteté. Nul n'a le droit d'identifier thomisme et christianisme et de faire « de l'existence de Dieu une vérité thomiste ». L'équation : Thomisme = Vérité est également inadmissible. Saint Thomas n'est pas un auteur inspiré. Son esprit « souverainement abstrait » était « faillible et limité comme tout esprit humain ». Son système n'est pas le dernier mot de la vérité. Il contient de nombreux éléments manifestement caducs. Aussi est-il ridicule de lui attribuer une autorité absolue. Il doit être au contraire corrigé et complété par les contributions de penseurs plus récents, tels que Scot, Suarez, saint Alphonse et saint François de Sales. Ce dernier, loin d'être un thomiste comme on le prétend gratuitement aujourd'hui, « préféra toujours l'école de saint Bonaventure à l'école de saint Thomas ».

Les Franciscains veulent bien être thomistes à la façon de saint François de Sales, mais ils refusent de suivre l'exemple de « ceux qui, depuis six cents ans, ne s'écartent pas d'une virgule de la lettre du Docteur Angélique » et « s'obstinent à piétiner sur place »<sup>(1)</sup>. Ils affectent de considérer comme « momentané » le crédit dont « le païen Aristote paraît assuré dans les milieux orthodoxes »<sup>(2)</sup>. Ils espèrent enfin que « l'alliance étroite des vérités fondamentales » (christianisme) « et des opinions systématiques » (thomisme) « propre à notre siècle, passera quand la philosophie chrétienne aura repris toute sa vigueur »<sup>(3)</sup>.

En attendant cette improbable renaissance de la « philosophie chrétienne » et du bon sens, les controverses entre scotistes et thomistes vont leur train. Avec une égale ardeur, les adversaires se traitent mutuellement de protestants. Les « injures et les injus-

(1) 1924, p. 181. — (2) 1921, p. 146. — (3) 1927, p. 442.

tices » des thomistes sont, pour le R. P. Jean de Dieu, O. M. Cap., « un triste reste de l'esprit protestant et rationaliste qui affaiblit la pensée catholique ». Le R. P. Hedde, O. P., lui rétorque fort justement que « les reproches adressés aux thomistes par les Franciscains sont précisément ceux que les protestants font au dogmatisme catholique » (1).

Il est clair, en tout cas, que le libéralisme philosophique des Mineurs, quoique fort superficiel, s'accorde mal avec le système doctrinal de l'Eglise. Aussi les thomistes ont-ils beau jeu à condamner l'attitude de leurs adversaires. En brandissant l'épouvantail du protestantisme et du modernisme, ils sont parvenus à arracher des successeurs de Léon XIII une limitation assez sévère de la liberté des écoles catholiques à l'égard du thomisme officiel. C'est en effet à Rome, dans l'entourage des pontifes, que les rivalités des Ordres religieux se sont surtout affrontées. Autorité suprême en matière de théologie et de philosophie, arbitre exclusif des conflits d'écoles et gardien responsable de la foi catholique, le pape a été constamment sollicité de trancher la question délicate de l'autorité de saint Thomas et de l'orthodoxie de la pensée franciscaine.

Mais c'est une longue histoire que celle des hésitations et des temporisations pontificales sur ce sujet. Il faudrait, pour en décrire toutes les péripéties, plus d'espace que nous n'en disposons. Il faudrait rappeler à côté de l'antagonisme des Dominicains et des Mineurs celui, plus grave encore, des Prêcheurs et des Jésuites. Ces derniers ont été des adversaires des thomistes plus redoutables que les Mineurs. C'est grâce à leur énorme influence à Rome et dans l'Eglise que les Franciscains ont gardé jusqu'ici une certaine liberté doctrinale. Nous n'esquisserons cependant cette histoire que du point de vue des Mineurs en définissant l'attitude des derniers pontifes à l'égard de l'Ecole franciscaine. Cela nous permettra de juger ensuite de l'avenir du néo-scotisme dans l'Eglise.

#### IV. LE VERDICT DES PAPES.

En guise de réplique à l'*Initiation thomiste* du R. P. Pègues — ce nouveau *Discours sur l'histoire universelle* où l'Aquinate prend si audacieusement la place de Jésus-Christ — il serait facile d'écrire une nouvelle *Histoire des variations* de l'Eglise romaine en matière de philo-

(1) 1925, p. 78-80.

sophie et de théologie. De nombreux éléments pourraient en être tirés de l'ouvrage du R. P. Prosper de Martigné sur *La scolastique et les traditions franciscaines*. Tandis que certains papes favorisèrent nettement saint Thomas, d'autres prirent parti pour saint Bonaventure ou Duns Scot. Ceux-là mêmes dont Léon XIII citait le zèle thomiste dans son encyclique de 1879, les Innocent XII, les Benoît XIV, etc., approuvèrent des décrets de chapitres généraux ordonnant aux Mineurs de suivre strictement l'enseignement des Docteurs Séraphique et Subtil. Le R. P. Pègues reconnaît lui-même dans son épilogue que des doctrines opposées au thomisme avaient cours légal dans l'Eglise avant Léon XIII. Preuve en soit la lettre écrite sur l'ordre de Pie IX par Mgr Czacki et adressée au recteur de l'Université catholique de Lille :

« Ceux-là abusent gravement des lettres écrites par Sa Sainteté, le 23 juillet 1874, au D<sup>r</sup> Travaglini pour recommander l'œuvre [l'Académie de saint Thomas] fondée par cet illustre médecin, qui prétendent que Sa Sainteté a voulu réprover certains systèmes philosophiques opposés à celui que le même docteur et ses associés ont adopté [le thomisme] sur la matière première et la forme substantielle des corps, puisque ces autres systèmes, aussi bien que ce dernier, sont non seulement admis par plusieurs savants catholiques, mais encore reçus dans les principaux athénées pontificaux de cette ville de Rome, capitale de l'univers chrétien. »

Le R. P. Prosper de Martigné, qui citait ce texte, s'efforçait de prouver que ni Pie IX, ni Léon XIII n'avaient voulu entraver la liberté d'opinion des écoles catholiques. Si le premier de ces papes se garda bien en effet d'intervenir dans les querelles scolastiques des Ordres religieux, le second fit preuve de plus de témérité. Ici, c'est le R. P. Pègues qui a raison lorsqu'il écrit que le pontificat de Léon XIII ouvrit « une ère nouvelle dans l'ordre de l'enseignement catholique ».

Mais il fallut, de l'aveu même du savant dominicain, plus de quarante ans pour que cette ère nouvelle fût « définitivement consacrée » par le magistère suprême de l'Eglise. L'initiative de Léon XIII fut interprétée dans les sens les plus divers par les écoles intéressées. Ainsi le T. R. P. Antoine-Marie de Vicence, provincial des Réformés de Venise, n'y vit qu'un encouragement à restaurer l'enseignement de saint Bonaventure.

Le pape était à vrai dire assez responsable de ces malentendus. Dans son encyclique *Æterni Patris*, il loue d'une façon générale « les

Docteurs du moyen âge, que nous appelons scolastiques ». Il mentionne côte à côte saint Bonaventure et saint Thomas qu'il propose comme « deux lumières et deux aliments » à tous ceux qui s'adonneraient à l'étude de la philosophie. Certes la première place reste réservée à l'Aquinate qui « domine de haut les autres Docteurs scolastiques ». Mais pour Léon XIII scolastique et thomiste sont des termes presque identiques. Le Docteur Angélique n'est que « le maître et le prince » des scolastiques. Le pape n'a pas l'air de soupçonner le moindre antagonisme entre les deux saints docteurs, Bonaventure et Thomas d'Aquin. Dans les œuvres de chacun d'eux, dit-il ailleurs, les catholiques trouveront « les armes qui triompheront des ennemis de l'Eglise et de la société ».

C'est pourquoi Léon XIII, d'abord, ne ménagea pas ses encouragements aux initiateurs du renouveau franciscain. Le 13 décembre 1895, il félicite le ministre général des Frères Mineurs d'avoir entrepris l'édition critique des œuvres du Docteur Séraphique. Le 11 novembre 1890, il rappelle aux Observants qu'ils « doivent étudier d'un labeur diurne et nocturne les œuvres de leur maître saint Bonaventure, pour en tirer l'illustration de la doctrine catholique ».

La préférence de Léon XIII pour l'Aquinate reste cependant évidente. C'était une restauration thomiste qu'il avait ordonnée. Il ne louait saint Bonaventure que parce qu'il croyait à l'identité de leurs doctrines essentielles. S'il avait mieux connu leurs divergences, il aurait été plus prudent. Nous en avons pour preuve son attitude à l'égard de Duns Scot. Léon XIII se garda bien de citer son nom parmi « les Docteurs scolastiques ». La rivalité séculaire des écoles scotiste et thomiste l'obligeait à faire un choix. Le R. P. Prosper de Martigné reconnaît sans détours que l'encyclique *Æterni Patris* condamnait implicitement le Subtil au profit de l'Aquinate. Les éloges mêmes décernés au Docteur Séraphique avaient pour but de détourner les Mineurs de leur attachement à Duns Scot.

Mais on a vu comment se révéla la solidarité fondamentale de l'école franciscaine. Les Mineurs s'empressèrent de mettre Duns Scot au bénéfice des approbations et des éloges décernés par le pape au seul Docteur Séraphique. Leur néo-franciscanisme ne tarda pas à devenir un néo-scotisme aussi étroit qu'agressif. Les controverses scolastiques, auxquelles Léon XIII avait voulu mettre un terme, reprirent de plus belle, dix ans à peine après l'encyclique *Æterni Patris*.

Le pape ne dut pas voir avec plaisir ce changement imprévu de

direction de la renaissance franciscaine. Le 19 juin 1886, dans un bref au cardinal Satolli, il déplorait la vanité et la stérilité des querelles scolastiques, « qui n'avaient que trop duré, au grand détriment de la science chrétienne ». Le 25 novembre 1898, il intervint plus directement dans le débat par sa lettre *Nostra erga Fratres Minores*. Ce document, adressé au général des Franciscains, rappelait aux Mineurs leur devoir de fidélité envers le Docteur Commun de l'Eglise.

L'émotion provoquée par cette intervention fut considérable. Pour la première fois, la liberté des écoles catholiques était positivement limitée par décret du magistère infallible de l'Eglise. Les protestations furent nombreuses. Léon XIII chargea le cardinal Vanutelli d'expliquer sa lettre, le 19 septembre 1899. Celui-ci assura que les directives pontificales n'avaient nullement changé, comme on le prétendait. Le Saint Siège « n'avait voulu faire planer aucun soupçon sur l'enseignement de l'Ecole franciscaine ». Le pape n'avait aucune intention de révoquer l'article 245 des Constitutions qui imposait aux Frères Mineurs l'obligation de s'attacher (*inboerere studeant*) en philosophie et en théologie, « aux doctrines de l'antique école franciscaine, sans cependant négliger les autres scolastiques ».

On voit par cette dérobade que Léon XIII n'avait pas conscience ou n'avait pas peur de la contradiction. Fidèle à la politique séculaire de l'Eglise, il ne voulut rien précipiter et laissa à ses successeurs le soin de tirer les conséquences logiques de son initiative.

Au début de son pontificat, Pie X ne jugeait pas non plus contradictoire de recommander à la fois le thomisme et la pensée franciscaine. Félicitant le ministre général des Frères Mineurs à l'occasion de l'achèvement de l'édition des œuvres de saint Bonaventure, il qualifiait ce dernier, le 11 avril 1904, de « prince des scolastiques avec saint Thomas ». Il en encourageait l'étude même en dehors de l'Ordre et souhaitait que ces volumes « trouvassent de nombreux lecteurs pénétrés d'amour et de zèle pour la doctrine du Docteur Séraphique ». Le nouveau pontife déclarait avoir appris avec satisfaction que « l'étude des nobles maîtres de l'école franciscaine avait commencé à revivre jusqu'à donner l'espoir que l'ancienne splendeur de cette Ecole soit égalée ». « Nous jugeons absolument digne d'éloges ce grand culte des études et Nous croyons », ajoutait le pape, « devoir exhorter même à le pousser encore plus loin. »

Fallait-il compter Duns Scot parmi ces « nobles maîtres qui illus-

trèrent l'école franciscaine, surtout au moyen âge»? Cela ne paraît pas douteux, bien que son nom ne soit pas cité. Pie X proclama la béatification du Subtil et se montra très favorable aux spéculations théologiques de l'école franciscaine. Les Mineurs virent une « coïncidence providentielle » entre son avènement et le cinquantième de l'Immaculée Conception. Pendant la première année de son pontificat, R. P. Déodat-Marie se plut à noter, dans la revue *La Bonne Parole*, quatre témoignages du Saint Siège en faveur du Docteur Subtil : la lettre du 11 avril 1904, deux lettres du cardinal Merry del Val à la louange de Duns Scot théologien et enfin les félicitations accordées par le pape à un ouvrage scotiste du Père Déodat lui-même. Cet ouvrage, nous est-il dit, eut l'honneur d'être « reçu avec de chaudes caresses pontificales ». Si l'on ajoute que le confident du pape était le cardinal Vivès y Tuto, O. M. Cap., on comprendra pourquoi les années 1903-1907 ont marqué l'apogée du néo-scotisme.

Mais cette heureuse période ne dura pas. Effrayé par la crise du modernisme, le pape inaugura brusquement une politique de répression sévère contre toutes les formes du libéralisme catholique. Cette réaction, dont le cardinal Vivès aurait été le principal instigateur, fit plus de tort que de bien au mouvement franciscain en rejetant le pape vers le thomisme le plus étroit et le plus intransigeant. Dès le printemps 1907, Pie X rappelle aux universités catholiques leur devoir de suivre religieusement les prescriptions de l'encyclique *Æterni Patris*. Enfin apparaît la fameuse encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907. Dans ce document, le pape dissipa un malentendu dont les scotistes tiraient trop bon parti. Il fit entendre clairement que l'expression « philosophie scolastique » ne signifiait pour lui que « la philosophie transmise par saint Thomas ». « Ceci est capital », ajoutait-il entre parenthèses. Il avertit en conséquence les professeurs que « s'éloigner de saint Thomas, surtout en métaphysique, n'allait pas sans préjudice grave ».

C'était un coup direct porté au néo-scotisme triomphant. Un commentaire de la *Revue thomiste* insista lourdement sur ce point : « Nulle autre que la scolastique thomiste ne peut être considérée comme l'opposé et le remède du modernisme... pas même la scolastique scotiste ». Scot est désormais « démonétisé ». Le pape ne renia toutefois pas encore ses éloges de naguère au Docteur Séraphique. Deux ans, jour pour jour, après la promulgation de l'encyclique *Pascendi*, le 8 septembre 1909, il approuva et confirma « en toutes

leurs parties et en chacune d'elles » les Constitutions des Capucins rééditées avec un article 170 formulé comme suit : « Les lecteurs exposeront la doctrine très élevée et très sûre du Séraphique Docteur saint Bonaventure et de l'Angélique Docteur saint Thomas ».

On remarquera dans cet article la préséance accordée au Docteur Séraphique. Il est étrange que le pape l'ait admise, car il répéta une seconde fois son avertissement aux professeurs, le 1<sup>er</sup> décembre 1910 : « *Aquinatem deserere, præsertim in re metaphysica, non sine magno detrimento esse potest* » (lettre Sacrorum antistitum). Mais ces perpétuelles contradictions de Rome ne firent qu'envenimer les controverses néo-scolastiques. Les scotistes interprétèrent avec tant de liberté les instructions pontificales que Pie X dut bientôt donner un commentaire officiel à ses précédentes déclarations. Il le fit dans le motu proprio *Doctoris Angelici* du 29 juin 1914.

Cette lettre débute par d'apparentes concessions aux rivaux de saint Thomas : « Les principes de la doctrine Angélique », dit le pape, « si Nous les prenons comme un tout et dans un sens général, ne contiennent rien d'autre que ce que les grands philosophes et les princes des Docteurs de l'Eglise avaient déjà trouvé ». Mais ce qui était accordé d'une main était repris de l'autre. « Les points principaux de la philosophie de saint Thomas », est-il dit en effet plus loin, « ne doivent pas être rangés parmi les opinions que l'on peut discuter librement... Si la doctrine de quelque autre ou de quelque Saint a jamais été recommandée par Nous ou Nos prédécesseurs, de telle sorte qu'aux louanges se joignissent l'invitation ou l'ordre de la répandre, il est aisé de comprendre qu'elle a été recommandée dans la mesure où elle s'accordait avec les principes de saint Thomas ou ne s'y opposait en aucune manière. »

Ces paroles sévères ne s'appliquaient pas seulement à Suarez ou à Duns Scot, mais encore à Bonaventure qui est un saint de l'Eglise. Les illusions du pape commençaient à se dissiper. Il n'était plus possible de louer le Séraphique sans favoriser le Subtil. Désormais on ne parlera plus à Rome des mérites philosophiques de saint Bonaventure. Seule sa doctrine ascétique et mystique sera recommandée. Le septième centenaire de sa naissance en 1921 passera presque aussi inaperçu que celui de Roger Bacon en 1914.

Quant aux néo-scotistes et autres impénitents, ils s'attirèrent une mercuriale sans précédent dans les annales de l'Eglise. Reprenant pour la troisième fois son avertissement sur le danger de s'éloigner de

saint Thomas, le pape ajouta : « Parce que Nous disions qu'il fallait suivre *surtout* la philosophie de saint Thomas et que Nous n'écrivions pas *uniquement*, certains se sont persuadés qu'ils obéiraient à Notre volonté, ou du moins ne lui seraient pas contraires, s'ils prenaient indistinctement pour le suivre ce qu'un autre des Docteurs catholiques a enseigné en philosophie, bien que cela fût opposé aux principes de saint Thomas. Mais en cela ils se sont grandement trompés... Ils s'éloignent très loin du saint Docteur ceux qui pervertissent dans leur interprétation ou qui méprisent entièrement ce qui dans la philosophie thomiste constitue les principes et les thèses les plus importantes ».

Le 6 juillet 1914, pour la quatrième fois, le refrain *Aquinatem deserere* se trouve répété dans une lettre adressée au Collège franciscain de Saint-Anselme à Rome. Cette fois, le pape ajoute que cette règle s'applique à la philosophie comme à la théologie. La réaction de Pie X écrasa dès 1907 le mouvement moderniste et paralysa le libéralisme de Louvain que le pape approuvait encore en 1904. Mais elle ne réussit pas à désarmer les Franciscains. Ils conservaient à Rome, parmi les conseillers intimes du pontife, certains protecteurs influents. C'était d'abord le cardinal espagnol Vivès y Tuto, que les *Etudes franciscaines* appelaient en 1902 « le savant et pieux cardinal capucin » et que le comte Sforza traitait récemment de « fou, fou dans le sens clinique du mot »<sup>(1)</sup>. Après dix ans de « folles persécutions » contre les modernistes, le cardinal Vivès serait mort en 1912, enfermé dans la villa papale de Castel Gandolfo, « pour étouffer le scandale ». Un autre des familiers de Pie X était le R<sup>me</sup> P. Pie de Langogne, O. F. M., canoniste célèbre, qui ne pensait point, disent les *Etudes franciscaines*, « que les directions de l'Eglise fussent changées et qu'il fût interdit d'être scotiste ou suarézien »<sup>(2)</sup>.

La sévérité même du motu proprio de 1914 mit le feu aux poudres. Comprenant enfin que le triomphe du thomisme intégral marquerait leur défaite aussi bien que celle des Mineurs, les Jésuites lancèrent dans la mêlée leurs plus habiles dialecticiens. Une grave controverse, dont la guerre mondiale ne parvint même pas à atténuer la violence, s'engagea dans le second semestre de 1914 sur l'autorité de saint Thomas. Il s'agissait cette fois de définir quels étaient « ces principes et ces thèses » que Pie X imposait dans son motu proprio comme étant « les plus importants ».

Quelques jours à peine après la publication de ce document ponti-

(1) Revue de Genève, 1930, p. 525. — (2) 1924, p. 458.

ficale, un groupe de professeurs soumit à l'examen de la Congrégation des Etudes une liste de vingt-quatre thèses thomistes. Parmi celles-ci se trouvait la fameuse distinction réelle de l'essence et de l'existence que les scotistes et les suaréziens ont toujours refusé d'admettre. Les thomistes, encouragés par l'attitude du pape, espéraient bien voir cette distinction explicitement imposée aux écoles catholiques. Mais la question était trop importante et la manœuvre trop simple. La Sacrée Congrégation ne voulut pas se compromettre ; elle se contenta de répondre, le 27 juillet, que les vingt-quatre thèses soumises à son examen « contenaient bien les principes les plus importants de la doctrine du saint Docteur ».

Publié *de mandato Summi Pontificis*, ce décret était une nouvelle preuve de la préférence de Pie X pour la tradition dominicaine. Mais la forme évasive de la réponse et son refus implicite d'imposer les doctrines examinées ne firent qu'encourager les adversaires du thomisme intégral. La légitimité du scotisme et du suarézisme restait en août 1914 une question plus que jamais obscure et discutée.

Là-dessus Pie X mourut et Benoît XV prit sa place sur le trône pontifical. Juriste et diplomate de carrière, il admettait lui-même, nous dit le comte Sforza, « qu'il ne connaissait rien aux questions théologiques ». Il n'avait pas passé par un séminaire et se trouva fort embarrassé devant les querelles scolastiques des Ordres religieux. Sans prendre nettement position dans la controverse moderniste, il suspendit les poursuites et fit cesser les intrigues et les dénonciations. Il accorda aux Jésuites des libertés imprévues à l'égard du thomisme, qui compliquèrent à l'infini une situation déjà fort embrouillée. Son but était sans doute de gagner du temps et d'obtenir des adversaires une trêve philosophique, au moins pour la durée de la guerre européenne. Cette préoccupation apparaît dans sa première lettre pastorale, l'encyclique *Ad Beatissimi* du 1<sup>er</sup> novembre 1914.

« Nous demandons », disait-il, « que dans les discussions on s'abstienne de tout excès de langage qui pût offenser la charité ; que chacun soutienne son avis librement, mais qu'il le fasse avec modération et ne croie pas pouvoir adresser aux tenants d'une opinion opposée, pour ce seul motif, le reproche de manquement à la foi ou à la discipline. »

Mais les disputes continuèrent de plus belle. Profitant du changement d'attitude du Saint Siège, les Jésuites prirent l'offensive

contre les partisans de l'intégrisme thomiste. Leur général obtint par deux fois en 1915 l'assurance de la liberté philosophique de sa Compagnie. Les thomistes ripostèrent en faisant en 1916 une nouvelle consultation devant la Congrégation des Séminaires et Universités. Ils demandaient si les vingt-quatre thèses devaient être imposées aux écoles catholiques. Encore une fois la réponse fut évasive : les thèses n'étaient que « proposées » (7 mars 1916). Ce nouveau recul de l'autorité doctrinale déçut les thomistes et donna toujours plus de confiance à leurs adversaires. Ils crièrent victoire quand Benoît XV accorda aux Jésuites « le droit de résoudre dans un sens ou dans l'autre les questions qu'il est loisible et qu'il est d'usage de discuter... [telles que la distinction réelle] » (Bref au R. P. Général Ledochowsky, S. J., 19 mars 1917).

Le caractère officiel de cette lettre a été contesté sans fin parce qu'elle n'avait pas été publiée dans les *Acta Apostolicæ Sedis*. Elle montre cependant que le pape se refusait à « imposer une adhésion obligatoire à toutes les vingt-quatre thèses ». Les scotistes exagérèrent sans scrupule les recommandations du pape. En 1925 encore, les *Etudes franciscaines* répétaient que « Benoît XV avait défendu d'enseigner la thèse de la distinction réelle comme vérité fondamentale de la philosophie chrétienne » (p. 78). Le ministre général des Capucins, le R<sup>m</sup>e P. Venance de l'Isle en Rigault, se hâta, en 1916 déjà, de publier de nouvelles dispositions dans les *Monumenta ad constitutiones ordinis* : « On ne doit pas mettre en doute », disait-il, « le droit qu'ont les Mineurs de suivre de préférence leurs propres auteurs, en tenant compte des règles sagement données par l'Église ».

C'était aller un peu trop fort. La déchéance du R<sup>m</sup>e P. Venance, qui descendit en 1920 de la dignité de Supérieur général au rang de simple frère, fut peut-être causée par l'audace de son franciscanisme. Malgré ses tergiversations, Benoît XV était partisan de la restauration du thomisme dominicain. Il en donna de nombreuses preuves tout au long de son pontificat : motu proprio du 31 décembre 1914 au Collège de Bologne, lettres aux Dominicains Hugon (5 mai 1916), Theissling (17 novembre 1918) et Pègues (5 février 1919), encyclique *Fausto appetente die* du 29 juin 1921, etc.

Bien plus, c'est Benoît XV qui fit de l'autorité de saint Thomas une matière de loi. Le nouveau *Codex juris canonici*, publié en 1917 avec l'approbation du pape par le cardinal Gasparri, imposait l'enseignement de saint Thomas par le canon suivant : « *Philosophiæ*

*rationalis ac theologiæ studia et alumnorum in his disciplinis institutionem professores omnino pertractent ad Angelici Doctoris rationem, doctrinam et principia, eaque sancte teneant* » (can. 1366, par. 2). Les principaux documents officiels de Léon XIII, Pie X et Benoît XV étaient énumérés en marge de ce canon qui en était le résumé et la conclusion évidente. Cette fois, « la méthode, la doctrine et les principes » de l'Aquinat étaient vraiment imposés à l'Eglise romaine. Il semblait qu'aucune contestation ne fût désormais possible au sujet de l'autorité absolue de la synthèse angélique.

Ce fut le tour des thomistes de se réjouir. Dans sa brochure *Autour de saint Thomas*, publiée en 1918, le R. P. Pègues, O. P., écrivit triomphalement : « Ce dernier acte de l'Eglise dépasse encore tout ce que les Pontifes romains avaient fait jusqu'ici. Saint Thomas, comme Docteur unique de l'Eglise, est littéralement canonisé » (p. 16). Mais les Jésuites et les Franciscains ne se tinrent pas pour battus. Encouragés par les ambiguïtés de Benoît XV, qui écrivit sa fameuse lettre au R. P. Ledochowsky en cette même année 1917, ils argumentèrent sans fin sur le sens et la portée du terme *omnino*. Le directeur des *Etudes franciscaines* prétendait, en 1924 encore, que cela ne signifiait pas « dans tous les détails », comme l'affirmaient les thomistes. Commentant le décret qui qualifiait les doctrines de saint Thomas de *tutæ normæ directionis*, il assurait qu'elles « ne sont pas seules sûres » et que « les opinions d'autres docteurs peuvent être plus sûres et plus vraies » (p. 458-459). Reprenant leur activité en 1921, après l'interruption de la guerre, les collaborateurs des *Etudes franciscaines* célébrèrent « la saine liberté d'opinion toujours en usage dans l'Eglise », non sans protester de leur « entière docilité aux directions du Vicaire de N. S. Jésus-Christ ». Lorsque Benoît XV, à la fin de son pontificat, appela le R. P. Gemelli, O. F. M., à la tête de la première université catholique d'Italie, celle du Sacré-Cœur de Milan, les *Etudes franciscaines* y virent « une preuve éclatante de la faveur dont jouit à Rome l'intellectualisme franciscain » (1). Malgré tant d'interventions et de décrets solennels, la controverse n'avait pas progressé d'une ligne pendant les huit années tumultueuses du pontificat de Benoît XV.

La question de l'autorité de saint Thomas — et par conséquent de la légitimité de la philosophie franciscaine — est, depuis l'initiative

(1) 1922, p. 308.

de Léon XIII, l'une de ces questions majeures sur lesquelles chaque nouveau pontife doit donner sans tarder son opinion. Pie XI n'attendit pas pour manifester ses convictions thomistes. A l'encontre de son prédécesseur, il était philosophe et théologien de profession. Il avait été jadis l'un des premiers docteurs de l'Académie romaine de saint Thomas. Par le choix même de son nom, il s'opposa à la tradition des Benoît XIV et Léon XIII, que Benoît XV avait reprise timidement. Il montra bientôt, par sa fermeté et son intransigeance, qu'il était le successeur direct de Pie IX, l'auteur du Syllabus, et de Pie X, le persécuteur des modernistes.

Six mois à peine après son élévation, le 1<sup>er</sup> août 1922, le nouveau pape donna ses instructions en matière d'enseignement dans la lettre *Officiorum omnium*, adressée au cardinal Bisleti, préfet de la Congrégation des Séminaires et Universités. Pie XI insistait sur le devoir des professeurs « d'observer saintement et inviolablement » les nouvelles règles du droit canonique sur la philosophie. « Nous entendons par là la philosophie scolastique », précisait le pape, « élevée au suprême degré de perfection par les soins et le génie de Thomas d'Aquin... C'est pourquoi les professeurs de philosophie se préoccuperont avant tout, en enseignant cette science aux jeunes clercs, non seulement de suivre la manière (*rationem*) ou la méthode de saint Thomas, mais encore sa doctrine et ses principes. »

Ces prescriptions, dont la clarté ne laissait pas à désirer, furent répétées et développées dans l'encyclique *Studiorum duces*, publiée le 29 juin 1923 à l'occasion du sixième centenaire de la canonisation de saint Thomas. Cette apologie de l'Aquinat dépasse tout ce que Rome avait publié jusque là. Le pape lui décerne le titre de Docteur Universel, « car l'Eglise a fait sienne sa doctrine, comme cela est prouvé aisément par une multitude de documents ». « Saint Thomas a écrit sous l'inspiration de la grâce surnaturelle... Ses écrits, dans lesquels sont exposés les principes et les normes de toutes les sciences sacrées, ont une application universelle », etc.

Cette invraisemblable encyclique, rédigée par un « éminent théologien », aurait fait taire les plus obstinés des scotistes et des suarziens, si le pape l'avait publiée telle quelle. Mais Pie XI n'osa pas sanctionner le zèle thomiste de la curie romaine. Il ajouta au texte original, de sa propre main, le passage suivant : « On évitera pourtant d'exiger les uns des autres plus que n'exige de tous l'Eglise, mère et maîtresse ; et que nul ne soit empêché de suivre l'opinion qui

lui paraît la plus probable là où, dans les écoles catholiques, les auteurs de meilleure marque se partagent ordinairement en avis contraires ».

Ce petit passage contredisait à peu près tout le reste de l'encyclique. Aussi la plupart des thomistes firent-ils semblant de l'ignorer, tandis que leurs adversaires négligèrent la lettre entière pour ne voir que ces quelques mots. Les polémiques reprirent plus violentes que jamais et une « exégèse stupéfiante » commenta de chaque côté les termes de cette intervention du pape. Qu'entendre par « questions disputées » ? Qui sont ces « auteurs *melioris notæ* » ? Les réponses les plus imprévues et les plus contradictoires furent proposées par les commentateurs. L'un d'eux, l'abbé Lavaud, consacra tout un livre à cette exégèse. Mais seules les opinions des Mineurs nous intéressent ici. Elles ont été nettement formulées comme suit par le R. P. Belmont : le nouveau document pontifical, dit-il, « laisse la voie ouverte aux amendements auxquels le système thomiste, comme tout ce qui est humain, doit être nécessairement soumis... Il est manifeste que le thomisme n'est pas la doctrine de l'Eglise... Le scotisme, avant comme après l'encyclique, demeure une liberté »<sup>(1)</sup>.

La préférence de Pie XI pour le thomisme dominicain était pourtant indiscutable. Sa petite note n'était qu'une atténuation prudente des termes excessifs de l'encyclique. Les thomistes avaient le droit de se réjouir. Mais ils le firent trop bruyamment lors des fêtes du centenaire en 1923-1924. M. Jacques Maritain, en particulier, se fit remarquer par son étroitesse, au Triduum organisé en l'honneur de l'Aquinate en Avignon, et à la première Semaine thomiste de Rome (octobre et novembre 1923). Deux Supérieurs des Mineurs, le R. P. Belmont, lecteur général des Franciscains, et le R<sup>me</sup> P. Symphorien de Mons, définitif général des Capucins à Rome, protestèrent avec indignation contre le ton et le contenu de ces discours, dans le numéro de mars-avril 1924 des *Etudes franciscaines*. Six mois plus tard, le nouveau directeur de la revue des Capucins, le R. P. Jean de Dieu, ancien professeur aux Facultés catholiques d'Angers, consacra son article inaugural à l'éternel problème : *Saint Thomas et les directions pontificales* (sept.-oct. 1924). Le R. P. Hedde, O. P., cité dans cet article, exigea la publication d'une longue réponse, à laquelle le R. P. Jean de Dieu répliqua à son tour (janv.-fév. 1925). Ces divers articles nous donnent les meilleurs témoignages sur l'attitude actuelle des Mineurs à l'égard du thomisme officiel.

(1) Et. fr., 1924, p. 167-168.

Nous avons vu quelle en était l'audace et la subtilité. Aussi s'étonne-t-on à bon droit de l'approbation imprévue qu'ils reçurent à Rome peu de temps après. L'année 1924 marquait le vingt-cinquième anniversaire des *Etudes franciscaines*. A cette occasion, le rédacteur soumit l'œuvre de sa revue au jugement du Saint Père et sollicita « une bénédiction qui fût un encouragement et montrât que Sa Sainteté daigne avoir pour agréable le dessein de continuer à exposer et à répandre les idées des Docteurs franciscains ».

La réponse, datée du 28 mai 1925, fut très favorable. Non seulement Pie XI accordait sa bénédiction, mais il encourageait l'effort des *Etudes franciscaines*. « Il est très agréable au Souverain Pontife », écrivait en effet le cardinal Gasparri, « de voir se développer toujours davantage les recherches sur les philosophes et les théologiens de l'époque médiévale, si féconde en maîtres éminents, parmi lesquels les fils du Patriarche d'Assise tiennent une large place. De telles études, grâce à la fidélité dont vous faites profession aux directions du Saint Siège, spécialement en ce qui concerne l'enseignement du Docteur Commun, saint Thomas d'Aquin, seront très profitables au progrès des sciences sacrées.»

Le R. P. Jean de Dieu se hâta de publier cette lettre en tête du numéro de mai-juin 1925 de sa revue. Dans son commentaire, il exaltait la sagesse du pape qui n'aurait pas voulu engager la doctrine de l'Eglise sur une interprétation controversée du thomisme (celle des Dominicains). Au chroniqueur de la *Revue d'histoire franciscaine*, qui lui avait reproché de plaider trop le droit à l'existence de la pensée franciscaine à côté de la pensée thomiste, il répondait que le Saint Père l'y autorisait pleinement.

Cette dernière conclusion ne laissait pas d'être exagérée. La lettre du cardinal Gasparri ne changeait rien aux décisions antérieures du Saint Siège. Les doctrines franciscaines n'étaient recommandées que « dans la mesure où elles s'accordaient avec les principes de saint Thomas », comme l'avait dit Pie X. Cependant cette lettre n'avait plus la sévérité des premières interventions de Pie XI. A cet égard, on peut dire qu'il y avait quelque chose de changé au Vatican.

L'échec de la première semaine et du premier congrès thomistes de Rome, en novembre 1923 et avril 1925, avaient manifestement conseillé la prudence au Saint Siège. Les thomistes avaient espéré

par deux fois faire triompher leur thèse de la distinction réelle et terminer en leur faveur cet irritant débat. En 1923, annonçant une communication sur ce sujet par Mgr Grabmann, l'*Osservatore Romano* avait parlé de *L'ultima parola in una controversia secolare*. Vaine prétention ! A la clôture de la semaine thomiste, le Pape avait dû avouer dans son allocution que « beaucoup de problèmes philosophiques n'avaient pas reçu de solution définitive ». Les discussions de cette première rencontre l'avaient assez démontré.

Au congrès thomiste de 1925, le R. P. Garrigou Lagrange, O.P., reprit l'offensive sur l'éternelle question. Mais Jésuites et Franciscains se défendirent si bien que le célèbre Dominicain fut obligé de reconnaître avec découragement qu'il y a « des disciples de l'Aquinat dont l'esprit reste imperméable à la distinction réelle et à plusieurs des vingt-quatre thèses ».

Un vœu avait été préparé demandant que les vingt-quatre thèses servissent désormais de base officielle à la discussion. Ce vœu fut écarté. « Faut-il voir là un recul de la pensée thomiste et un retour de l'esprit éclectique », se demandait la *Revue néo-scholastique de philosophie*<sup>(1)</sup> ? La réponse de Louvain restait évasive. Il est clair que ces deux laborieuses conférences, organisées sur la demande de Pie XI par l'Académie romaine de saint Thomas, n'avaient pas obtenu les résultats espérés. Aussi le deuxième congrès, prévu et annoncé pour 1928, n'a-t-il pas encore été convoqué. Le pape s'est sans doute aperçu que le thomisme officiel n'avait pas triomphé dans l'Eglise en fait aussi bien qu'en droit. La lettre aux *Etudes franciscaines*, écrite cinq semaines après la clôture du premier congrès, laisse voir à la fois la désillusion du pape et son désir d'apaiser des controverses sans issue.

Mais ce n'est pas tout. On verra dans un chapitre suivant que les Mineurs se soumettent bon gré mal gré aux exigences du thomisme intégral. Leurs protestations dissimulent mal leur inquiétude et leur découragement. Le D<sup>r</sup> Harris et l'abbé Landry s'accordent à reprocher à certains de leurs historiens de vouloir trop concilier Duns Scot et saint Thomas. D'autre part, nous avons vu que les travaux des Mineurs avaient victorieusement réfuté certaines accusations séculaires portées contre le Subtil. Les préventions traditionnelles contre le scotisme ont de toute façon diminué dans l'Eglise au cours de ces dix dernières années. Certains néo-thomistes de tendance modérée,

(1) 1925, p. 312.

tels que le Dr J. Zybur, parlent aujourd'hui de la « réhabilitation » de Duns Scot.

Cet état d'esprit nouveau, qui fit reviser certains manuels d'histoire, pénétra à Rome jusque dans l'entourage du Saint Père. En 1924, le cardinal Giorgi osa accepter la dédicace de la réplique du R. P. Longpré à la thèse de l'abbé Landry sur *Duns Scot*. Il adressa même au savant franciscain une lettre, publiée en tête du volume, où il l'exhortait « à faire connaître le B. Duns Scot... l'un des plus grands maîtres de la Scolastique ». Il le félicitait d'avoir « révélé en lui le disciple de saint Augustin et de saint Bonaventure » et d'avoir « montré combien ses conceptions s'inspirent profondément de la doctrine catholique ». Il espérait enfin que cette publication « contribuera à faire étudier les livres du grand Docteur Subtil avec plus d'intérêt et d'objectivité ».

Cette lettre du cardinal Giorgi, louant pour la première fois, d'une façon positive, les doctrines philosophiques de Duns Scot, fait mieux comprendre la soudaine mansuétude de Pie XI à l'égard de l'école franciscaine dans la lettre de 1925 au R. P. Jean de Dieu. La célébration du septième centenaire de saint François, consacrée par l'encyclique *Rite expiatis* en 1926, dépassa en splendeur celle des centenaires récents de saint Dominique et de saint Thomas et rappela opportunément aux thomistes qu'ils n'étaient pas les seuls défenseurs de la foi catholique.

Mais, encore une fois, tout ceci ne changeait rien aux décisions pontificales en faveur du thomisme. A côté de ces lettres aux Franciscains, on pourrait en citer d'autres, non moins élogieuses, adressées à des auteurs thomistes. Bien plus, certains actes officiels renforcèrent, au cours de ces dernières années, l'autorité du Docteur Commun de l'Eglise. Ainsi, la lettre *Unigenitus Dei Filius*, adressée le 31 juillet 1924 aux Supérieurs généraux des Ordres religieux, insistait énergiquement sur l'obligation des maîtres à « suivre fidèlement la méthode scolastique, selon les principes et la doctrine de saint Thomas ». Un décret de la Congrégation des Séminaires et Universités imposa en décembre 1925 à tous les séminaires l'obligation formulée par Pie X, mais limitée jusque là aux universités, de se servir de la Somme théologique comme livre de texte « en tout ce qui est de l'exposé doctrinal ».

Aucun document important n'a paru dès lors sur ce sujet. L'affaire de l'Action française, qui compromit gravement certains thomistes

éminents, tels que le cardinal Billot et le R. P. Pègues, fit un tort considérable au mouvement qu'ils patronnaient. L'attention du monde catholique fut si bien détournée par cette affaire et par la conclusion des nouveaux accords du Latran que le cinquantenaire de l'encyclique *Æterni Patris* en 1929 passa presque inaperçu, comparé aux festivités du centenaire de la canonisation de saint Thomas en 1924. Seuls les thomistes d'outre mer, Canadiens et Américains, célébrèrent à grand fracas l'anniversaire de l'initiative de Léon XIII. Dans les pays de langue française, les thomistes se tinrent coi, attendant des jours meilleurs pour reprendre leur offensive.

Il n'en faudrait pas conclure que leurs rivaux aient profité de cette diversion momentanée. La position des thomistes est aujourd'hui trop forte pour être contestée. Si l'on examine sans parti pris la longue série des documents pontificaux que nous avons cités, on ne peut douter de l'issue du conflit. Le scotisme, en particulier, n'est toléré que dans la mesure où il s'accorde avec le thomisme, c'est-à-dire peu ou point. Un néo-scotisme autonome n'a plus aucun droit à l'existence dans le système romain. A vrai dire, il n'existe aujourd'hui pas plus en fait qu'en droit. Nous verrons dans un troisième et dernier article que les Franciscains les plus audacieux n'ont plus grand espoir sur l'avenir du scotisme dans l'Église. Tous leurs arguments en faveur du Subtil se sont révélés inefficaces, sauf un, dont nous devons encore parler : la victoire du scotisme sur le thomisme dans la question de l'Immaculée Conception. Nous verrons comment les scotistes, battus sur le terrain philosophique, essaient de prendre une nouvelle revanche théologique en faisant campagne, depuis trente ans, pour une autre doctrine originale de Duns Scot, la Primauté du Christ. Nous pourrions alors conclure cette étude sur la renaissance de la pensée franciscaine.

Pierre JACCARD.